

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2009

Date convocation : 23/03/2009

Absents : Néant.

1-Compte administratif 2008 du budget principal et budgets annexes approuvés à l'unanimité et affectation des résultats correspondants, qui se résume comme suit :

	Mandats émis	Titre émis	Solde
Budget Principal			
Fonctionnement	247 317.58 €	236 562.64 €	- 10 75594 €
Investissement	119 714.85 €	72 792.13 €	- 46 922.72 €
Résultat reporté 2007 Fonct.		65 253.63 €	65.253.63 €
Résultat reporté 2007 Invest.		16 677.96 €	16 677.96 €
Résultat 2008 Fonctionnement			54 498.29 €
Résultat 2008 Investissement			- 30 244.76 €
Budget annexe Assainissement			
Exploitation	31 040.33€	39 583.17 €	8 542.84€
Investissement	39 557.10 €	114 587.91 €	75 03081 €
Résultat reporté 2007 Fonct		0.00 €	0.00 €
Résultat reporté 2007 Invest.	130 0987.92		- 130 987.92 ®
Résultat 2008 Fonctionnement			8 542.84 €
Résultat 2008 Investissement			- 55 957.11 €
Lotissement de La Bouriette			
	309 450.00€	159 868.00 €	- 149 582.00 €
Résultat reporté 2007		100 313.87 €	100 313.87 €
Résultat 2008			- 49. 268.13 €
CCAS			
Fonctionnement	200. 00		- 200.00 €
Résultat reporté 2007		1 978.98 €	1 978.98 €
Résultat 2008			1 778.98 €

2- Taux taxes communales 2009 : suite à la proposition de Madame le Maire, il est décidé à la majorité des suffrages exprimés (9 pour, 2 contre) d'augmenter le produit attendu de 1.5 %, ce qui se traduit par les taux suivants pour l'année 2009 :

Taxe d'habitation	6.70 %
Taxe foncier bâti	11.46 %
Taxe foncier non bâti	55.12 %

3- Subventions 2009 versées aux associations : Madame le Maire demande à Françoise EMERIAUD, adjointe au maire chargée des relations avec les associations, de présenter les documents demandés aux associations en vue de leur verser une subvention.

Après lecture des demandes de subventions, comptes de résultats, bilans des différentes associations, Madame EMERIAUD informe que toutes les associations concernées ont signé les conventions de mise à disposition de locaux avec la mairie.

Par ailleurs elle souligne le rôle important que jouent des associations locales au niveau de la dynamique et du lien social au sein de la collectivité. Elle rappelle les différentes mises à disposition et autres prises en charge que la collectivité assure auprès des associations :

Associations	Locaux	Prise en charge association	Fréquence	Subventions, autres prises en charge mairie
Amicale de l'Age d'Or	Salle place de la Liberté Salle communale	- chauffage - entretien local	1 fois/semaine Occasionnel	- Subvention : 183.00 €
Club de l'Amitié	Salle place de la Liberté Salle communale	- chauffage - entretien local	1 fois/semaine Occasionnel	- Subvention : 183.00 €
Football Club Tanusien	Stade Vestiaires	- entretien locaux	2 fois/semaine (matches, entraînements)	- Subvention : 300.00 € - tonte terrain (employé communal) - engrais terrain 218.58 € - électricité : 571.88 € - consommation eau : 22 m3, Soit 24 €
Boule Tanusienne	- Boulodrome - local ancienne bascules	- entretien boudrome - entretien local	Disposition du public et association les soirées en été	- subvention : 150.00 € - éclairage terrain
Gym Viaur	- salle communale	- jetons chauffage salle - entretien salle	- 1 fois/semaine de sept à juin en soirée	- subvention : 92.00 €
Société de Chasse				- subvention : 92.00 €
Comité de la Foire du Ségala	- salle communale - foirail, etc - local anciennes bascules - local sous halle	- entretien salle - entretien local	- 1° dimanche de septembre - à l'année	- subvention : 700.00 € - agent communal + camion pour préparation foire - électricité, eau local
SI	- local mairie (ancien rangement) - salle réunion accueil tourisme - salle communale (Ségala'Art)	- entretien local - entretien salle	- à l'année - 1° dimanche décembre	- Subvention - Apéritif marché de pays - mise à disposition agent communal pendant son temps de travail à l'APC - agent communal pour préparation marché - camion pour préparation repas du marché de pays
Comité des fêtes	- salle communale - foirail, etc - local sous halle	- entretien salle - entretien local	- WE de Pentecôte - 2° dimanche d'août (grillades) - à l'année	- subvention : 500.00 € - électricité, eau local
Les amis de Las Planques				- Subvention : /

Il est décidé, à l'unanimité des membres présents, de verser au titre de l'année 2009 les subventions de fonctionnement suivantes :

Pour les associations de la commune :

- Comité de la Foire du Ségala **700 €**
- Comité des Fêtes de Tanus **500 €**
- Football Club Tanusien **300 €**

- Club de l'Amitié	183 €
- Amicale de l'Age d'Or	183 €
- Boule Tanusienne	150 €
- GV Viaur	92 €
- Sté de Chasse Tanus	92 €

Autres demandes de subvention attribuées :

Association Viaur Cérour	110.75 €
Association de Soutien à Domicile	110.75 €
Association des Parents d'élèves du Lycée	
Jean Jaurès à Carmaux (participation prêt livres scolaires)	40.00 €
Centre Social de Puy St Georges (permanences emploi relais formation)	2 000.00 €

4- Budget primitif 2009 : Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve :

- à l'unanimité des suffrages exprimés (10 pour, 1abstention) le budget principal de la commune de l'exercice 2009, dont la balance générale est la suivante
- à l'unanimité des suffrages exprimés (9 pour, 2 abstentions) le budget annexe d'assainissement de la commune de l'exercice 2009 dont la balance générale est la suivante
- à l'unanimité des membres présents le budget annexe du lotissement de la Bouriette et du CCAS de la commune de l'exercice 2009 dont les balances générales sont les suivantes

Libellés	Dépenses	Recettes
Budget Principal		
Section de fonctionnement	325 696.00 €	325 696.00 €
Section d'investissement	216 625.00 €	216 625.00 €
Budget annexe Assainissement		
Section fonctionnement	40 762.00 €	40 762.00 €
Section investissement	98 570.00 €	98 570.00 €
Budget annexe « Lotissement de la Bouriette »		
Section de fonctionnement	72 998.00 €	72 998.00 €
Section d'investissement	49 269.00 €	49 269.00 €
Budget annexe « CCAS »		
Section de fonctionnement	1 778.00 €	1 778.00 €

Les principaux investissements prévisionnels inscrits au budget sont les suivants :

- Réhabilitation logement communal place de la Liberté (ancienne cantine) pour 36 000 € TTC, subventionnés à 50 % du montant HT par le Département
- Réhabilitation logement communal 17 av Paul Bodin (ancienne Poste) pour 24 000 € TTC, subventionnés à 30 % du montant HT par le Département
- Ensemble menuiseries extérieures et doubles vitrages sur bâtiments communaux existants (Place de la Liberté, Presbytère Place de l'Eglise et 17 av Paul Bodin) pour 30 000 € TTC subventionnés à 50 % du montant HT par le Département
- Complément d'isolation (laine de verre) sur bâtiments existants : Mairie, 17 av Paul Bodin, Presbytère pour 6 000 € TTC
- Remboursement SAEP Pampelonne des travaux d'extension du réseau d'eau Rue de Tréban (17 405 €) et raccordement lotissement de la Bouriette (9 100 €).
- FAVIL2009 pour 38 500 € TTC subventionnés à 50 % du montant HT par le Département. Principaux travaux prévus : trottoirs av. Paul Bodin à l'entrée du village côté Tarn devant les nouvelles constructions de 2008, chaussée Route de Marsal, grave émulsion à Fournials sur chaussée qui monte vers l'église, accès parking mairie, journées de PATA où le nécessite la voirie
- Eclairage public : mise en place des lampadaires rue et impasse de la Bouriette pour 12 000 € TTC, subventionnés à 100 % du coût HT par le SDET,

- Budget assainissement : travaux de fonçage sous la voie ferrée, permettant de raccorder les maisons déjà raccordées sur le réseau existant à la station d'épuration, pour 27 000 € TTC. Ces travaux bénéficieront de subvention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, cependant les taux et attributions ne sont pas encore définis. A cet effet une réunion commune Mairie, Agence de l'Eau Adour Garonne, MISE et Département doit être mise en place.

5- Questions diverses

* **FCTVA versement anticipé 2008** : Dans le cadre du dispositif du plan de relance mis en place par l'Etat, signature d'une convention afin de pouvoir bénéficier du remboursement du FCTVA sur les dépenses 2008 dès 2009, au lieu du délai de 2 ans habituel.

* **Permanences Point Relais Emploi Formation** assurées par le Centre Social du Puy St Georges, ont lieu les 2° et 4° lundis du mois depuis le mois de janvier 2009 à la mairie. A cet effet signature d'une convention entre la commune et le Centre Social, précisant le rôle et les obligations de chacun avec notamment le versement la somme de 2 000 € par le Centre Social correspondant au loyer, en parallèle la commune versera une subvention de 2 000 € au Centre Social.

* **SATESE** : Le SATESE apporte son aide technique dans le suivi du fonctionnement de la station d'épuration, depuis sa mise en route. Cette prestation, assurée par le Département, est gratuite. Le Département souhaite signer une convention avec ses différents partenaires fixant les modalités d'intervention du SATESE dans le cadre de leur assistance technique.

* **IDRR** (Institut de Développement des Ressources Renouvelables) : projet de mise en place de permanences hebdomadaires en mairie, Espace Info Energie du Tarn, pour promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables. Une convention sera signée entre la mairie et l'IDRR sur le même principe que celle signée avec le Centre social du Puy ST Georges.

* **Vente portion chemin rural** : accord de principe pour la vente d'une portion de chemin rural au lieu dit la Crouzié au prix de 1.50 € le m², les frais de géomètre, de publicité et d'acte notarié étant à la charge de l'acheteur.

* **Prêt à poster** : accord pour commander 1 000 enveloppes « prêt à poster » au prix de 640 €.

Madame le Maire de Tanus,
Rolande AZAM

30/03/2009